

INAUGURATION

DE LA NOUVELLE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE SIMONE VEIL

Vendredi 26 avril 16h - Chemin de la Montagne - 34480 MAGALAS

EN PRÉSENCE DE :

> CAF de l'Hérault :

- Laurent TEISSIER, Président du Conseil d'administration
- Thierry MATHIEU, Directeur
- Jeanne INGHEL, Chargée de conseil et de développement

> Commune de Magalas :

- Jean-Pierre SIMON-CAZENAIVE, Maire de Magalas
- Jacques DHAM, 1^{er} adjoint - Urbanisme.
- Adeline CADENA, 6^{ème} adjointe Scolaire et périscolaire et présidente de la Commission scolaire, centre de loisirs et périscolaire.
- Patricia SIMO-CAZENAIVE, élue et vice-présidente de la Commission scolaire, centre de loisirs et périscolaire.

> Autres partenaires :

- François-Xavier LAUCH, Préfet de l'Hérault
- Jacques LUCBEREILH, Sous-Préfet de l'Hérault
- Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
- Kléber MESQUIDA, Président du Conseil départemental de l'Hérault
- Francis BOUTES, Président de la Communauté de communes les Avants-Monts

La CAF de l'Hérault est aux côtés de la Ville de Magalas ce vendredi 26 avril pour inaugurer la nouvelle école élémentaire Simone Veil.

La création de cette école répond à la nécessité de fournir un accueil de qualité face à l'augmentation démographique et à l'obsolescence des infrastructures existantes. Elle a été positionnée près de l'école maternelle, en vue de créer un pôle scolaire, intégrant les locaux des accueils de loisirs péri et extrascolaires.

La CAF a contribué financièrement à la création des espaces qui seront dédiés aux accueils de loisirs péri et extrascolaire.

UNE POLITIQUE ENFANCE/JEUNESSE EN DÉVELOPPEMENT POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES

Magalas fait partie de la Communauté de Communes (CC) des Avant-Monts qui regroupe 25 communes. Elle compte 3 400 habitants dont 1 635 personnes couvertes par la CAF. Située au nord de Béziers, Magalas se trouve sur l'axe routier reliant Béziers à Bédarieux. Son territoire, principalement rural et viticole, voit ses habitants exercer leur activité professionnelle majoritairement hors de la commune, notamment à Béziers.

Ces dernières années, la commune de Magalas a connu une croissance démographique notable, avec une augmentation de +600 habitants en 10 ans. C'est pourquoi elle s'est attachée à développer ses services enfance et jeunesse conjointement avec la Communauté de Communes des Avant-Monts pour répondre aux besoins croissants des familles.

La commune partage avec la CC des Avant-Monts une partie des compétences petite-enfance, enfance et jeunesse :

- Magalas est gestionnaire d'un Accueil de loisirs périscolaire (ALP) qui accueille les enfants le matin, le midi et le soir et d'une salle pour les jeunes.
- La CC est gestionnaire d'un RPE intercommunal, d'une crèche intercommunale de 35 places à Puimisson, des accueils de loisirs extrascolaires disponibles les mercredis et durant les vacances scolaires sur 3 sites et d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) itinérant pour les adolescents.

Composition de la population allocataire sur le territoire de Magalas (Données CAF 2022)

	Territoire de Magalas	Département de l'Hérault
Nombre de familles	67%	41%
Dont familles monoparentales	28%	36%
Dont familles avec au moins un parent actif	54%	47%
Familles bénéficiaires de minima sociaux	15%	17%

UN PARTENARIAT SOLIDE ENTRE LA CAF, MAGALAS ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES AVANTS-MONTS

Ces dernières années ont été marquées par l'établissement d'un partenariat solide entre la CAF de l'Hérault, la commune de Magalas et la Communauté de Communes des Avant-Monts. Grâce à la Convention Territoriale Globale (CTG) intercommunale, une politique locale dynamique en matière d'enfance, de jeunesse, de parentalité et d'animation de la vie sociale a pu être mise en place. Les dispositifs issus de cette collaboration, définissant des objectifs partagés et un cofinancement pour leur réalisation, ont permis l'optimisation des services dédiés à l'accueil des jeunes de 0 à 17 ans sur le territoire.

LE SOUTIEN FINANCIER DE LA CAF DE L'HÉRAULT DANS LE PROJET

La CAF de l'Hérault a accompagné la Ville dans ce projet à hauteur de 308 992 € (soit 7% du montant total des travaux). Parallèlement, elle a soutenu en 2022 la commune à hauteur 87 740€ pour le fonctionnement de l'ALP gérée par la Ville et à hauteur de 73 920 € pour l'ALSH géré par la Communauté de Communes et situé sur la commune de Magalas. Au total, la CAF a soutenu la Communauté de Communes des Avant-Monts à hauteur de 657 535€ en 2022, tous équipements confondus. Au delà des aides d'action sociale, la CAF verse mensuellement aux habitants de la commune au titre des prestations légales 313 582€ soit 3,7 millions d'euros par an.